



**BUREAU EXCEPTIONNEL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MARDI 21 OCTOBRE 2025

PROCÈS-VERBAL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 21 OCTOBRE 2025 À 9 H, S'EST RÉUNI LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - MELDOMYS

Présents :

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

Excusée :

Madame	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental
--------	---------------	---------------------------------------

Assistaient également à la séance :

Monsieur	Benoît RATIER	Directeur général de l'office
Madame	Véronique BERRUÉ	Directrice générale adjointe de l'office

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025	4
➤ AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT	6
♦ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS	6
✓ ACCORD-CADRE CONCEPTION-CONSTRUCTION - Pénalités Mandataire BOISSEAU Hors Site	6
♦ MARCHÉS TRAVAUX / SERVICES – CONTRATS / CONVENTIONS	9
✓ SAINT-JEAN-DE-LINIERES (commune déléguée de SAINT LEGER-DE-LINIERES) : Convention de participation financière - Tr. 2034	9
♦ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS	12
✓ THOUARCÉ (commune déléguée de BELLEVIGNE-EN-LAYON) – Ancienne Poste rue Richomme - Conventions de conduite d'opération et de groupement de commandes publiques	12
♦ PROMOTION (NEUF)	19
✓ Remise de tableaux des programmations 2025 à 2028	19

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025
- Divers - Litige entre la Fédération des OPH et Action Logement (estimation à 983 M€ au niveau national)
- Gestion de la dette : RIAD 2024 : Remise d'intérêts actuariels pour les démolitions
- Engagement des opérations nouvelles (programmes en cours)

1) Opérations soumises pour engagement :

- BÉCON LES GRANITS - Acquisition de l'EHPAD des Résidences Bocage d'Anjou
- VERN-D'ANJOU - Commune déléguée de ERDRE EN ANJOU - Acquisition de l'UPAD des Résidences Bocage-d'Anjou
- FAYE D'ANJOU - Commune déléguée de BELLEVIGNE-EN-LAYON
Rue du 8 mai (terrain de foot) : Convention AMO - Tr.1965
- FAYE D'ANJOU - Commune déléguée de BELLEVIGNE-EN-LAYON
Rue du 8 mai (terrain de foot) - Logements - Tr.1965
- SEICHES-SUR-LE-LOIR - 2 Rue des grands champs
Maison de santé + logements
- LES VERCHERS-SUR-LAYON - Commune déléguée de DOUÉ-EN-ANJOU
2 et 4 Route d'Argenton - Acquisition-amélioration de 3 logements
- VERN-D'ANJOU - Commune déléguée de ERDRE EN ANJOU - 5, rue René Bazin
Extension de la maison de santé (2 bureaux)

2) Opérations soumises pour nouvel engagement :

- CHEMILLÉ - Commune déléguée de CHEMILLÉ EN ANJOU - Colibris des Mauges
Tr. 1967
- ST MATHURIN-SUR-LOIRE - Rue du port la vallée - La minoterie - Fonds friche
Tr. 1947
- Acquisitions foncières et immobilières
 - ALLONNES – 138 Rue Albert Pottier – Acquisition à terme d'un appartement
Tr. 2038
 - ANGERS – Rue du Mélinais/Rue de la Chalouère - Tr. 1916
 - MEIGNÉ-SOUS-DOUÉ et LES VERCHERS-SUR-LAYON (communes déléguées de DOUÉ-EN-ANJOU) - Acquisition et amélioration de 9 logements – Tr. 2010 – 2011
 - LES PONTS-DE-CÉ – 23 Rue Edouard Guinel : bail à construction "L'Arche-en-Anjou"
Tr. 2029
 - POUANCÉ – (Commune nouvelle d'OMBRÉE-D'ANJOU) – VEFA NEXITY – Rue des Etangs/Rue de la Gare - Tr. 2012
 - LA POUËZE (Commune déléguée d'ERDRE-EN-ANJOU) – Château de la Villenièr
Tr. 0415
 - VALANJOU (Commune déléguée de CHEMILLÉ-EN-ANJOU) : VEFA ALTER - 7 place Saint-Pierre
- Tr. 2051n1

- Marché travaux/Services-contrats-conventions
 - CHALONNES-SUR-LOIRE - Réhabilitation de 18 logements rue nationale et place de l'Etablerie - Tr. 1831-1872
 - Convention d'assistance du Département de Maine-et-Loire dans le cadre de la promotion et de l'application de la clause sociale dans les marchés publics de Meldomys
 - SAINT MATHURIN-SUR-LOIRE (commune déléguée de LOIRE-AUTHION) Convention de participation financière – Rue du Port la Vallée - Tr.1947
 - SEICHES-SUR-LOIR – Ancien Centre de secours – Rue des Grands Champs Conventions de conduite d'opération / de groupement de commandes
- Recensement des achats publics
- Vente de logements – parc ancien
 - Evolution de la politique de vente des logements
 - POUANCÉ – 3A rue Yves Jallot : Revalorisation du prix de vente du logement Tr. 0564
 - Validation prix de vente de logements du patrimoine pour 2025
 - ARMAILLÉ (commune déléguée de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU) – Levée d'interdiction de vente d'un logement – Tr. 0771
- Cessions foncières et immobilières
 - AVRILLÉ – 1, rue André Malraux – Tr. 0511
 - JALLAIS (Commune nouvelle de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES) – Rue de la Douve -Cession d'un terrain – Tr. 0193
- TRÉLAZÉ – surconsommation de gaz – Tr. 1548
- Attributions de bons de fournitures aux locataires
- Structures d'hébergement
 - ANGERS – Résidence habitat jeunes « Le Quinconce »
Avenant n° 4 à la convention de gestion pour la diminution du taux de provision - Tr 1480
 - CHALONNES-SUR-LOIRE – Rénovation des cuisines de la résidence autonomie
Soleil de Loire : Convention de participation financière (Tr. 0177 / 0203 / 0229 / 0247 / 0891)
 - CHEMILLÉ (commune déléguée de CHEMILLÉ-EN-ANJOU)
Foyer de jeunes travailleurs – Convention de gestion - Tr. 1990

Je vous remercie de bien vouloir me faire part des observations que vous auriez à formuler et d'approuver ce procès-verbal.

Délibération : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

➤ AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT

◆ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS

✓ ACCORD-CADRE CONCEPTION-CONSTRUCTION - Pénalités Mandataire BOISSEAU Hors Site.

Dans l'objectif de massifier la construction neuve intégrant le principe de la production dite « hors-site », un marché d'accord-cadre a été lancé en 2021 comprenant un total de 160 logements répartis sur 24 opérations.

La consultation comportait trois lots géographiques (Segréen, Mauges et Saumurois) et l'entreprise BOISSEAU Hors-site, créé fin 2019, a été attributaire de deux lots notifiés le 3 juin 2021, pour un total de 116 logements sur 15 opérations. Un complément d'opérations a été confié à l'entreprise par des marchés de prestations similaires, pour trois programmes et un total de 7 logements. Le montant de la commande globale (18 opérations pour 123 logements) s'élevait à 12.161.726 € HT, soit 99.000 € HT/lgt honoraires compris.

Evènements contextuels

Après l'engagement des marchés et la concrétisation des phases études (dépôt des Permis de construire), l'entreprise BOISSEAU Hors-site a été confronté à un important volume de production dans le cadre d'un mode opératoire encore en cours de développement et non maîtrisé.

Le contexte post-COVID marqué par une pénurie de matériaux et de main-d'œuvre, l'inflation des prix et indisponibilités d'entreprises pour respecter les délais impartis, a conduit à des premières négociations sur les conditions de réalisations des opérations, principalement en termes de coût et délais.

Synthèse des premières évolutions économiques des marchés conclus

- Avenants études/travaux (~5% du Marché initial de l'Accord-cadre)	+ 593.876,98 €
- Avenants études/travaux (~3% du Marché de Prestations similaires)	+ 31.040,79 €
- Abandon de l'opération de Mazé	- 1.577.253,04 €

L'entreprise a signalé ses grandes difficultés à pourvoir l'ensemble des lots techniques tant sur les échéances que sur les coûts fixés dans son marché, et a ainsi dû faire valoir son incapacité à honorer ses engagements contractuels.

Au regard des enjeux et des difficultés, BOISSEAU Hors-site a sollicité une révision des conditions du marché par l'intermédiaire d'un Mandataire judiciaire aboutissant à un Protocole transactionnel en date du 13 mars 2023, approuvé en séance du BCA du 14 mars 2023.

Contenu du Protocole

Le Protocole précise entre autres les modalités suivantes :

- Versement par MLH d'une indemnité d'imprévision de 1.500.000 € (~13% du Marché initial en sus des 5 % d'avenants études/travaux) ;
- L'échéancier du versement du montant de l'indemnité ;
- Le calendrier des livraisons des programmes concernées ;
- Clause de caducité : « Le non-respect d'une des dates de livraison prévues entrainera la caducité entière et définitive du présent protocole. »

Soit un marché total actualisé à 12.709.391 € HT (17 opérations pour 104 logements), représentant 122.200 € HT/lgt honoraires comprises.

Décompte provisoire des opérations

Sur les 17 opérations à présent livrées où l'ensemble des réserves a été levé, il apparaît du retard pour sept d'entre-elles, représentant 59/104 logements. Le décompte des retards vous est présenté ci-après, et la synthèse est la suivante :

- Pénalités totales : 207.360 € (1/3000^{ème} du marché TTC subséquent de l'opération) ;
- Perte de loyers pour Meldomys : 46.552 €, incluant certaines remises commerciales opérées auprès de quelques locataires.

TABLEAU DE SUIVI DES OPERATIONS SOUS ACCORD-CADRE ET EN PRESTATIONS SIMILAIRES
BOISSEAU hors-site - Etat au 16/09/2025

Commune	Tranche	Marché TTC	Intempéries considérée (En jrs)	Retard (en jrs)	Retards (en jrs) comptabilisés	Pénalités 1/3000 ^{ème} Marchés TTC*
BEAUPREAU LES FACTIERES	1818N1	2 876 394 €		72	72	69 033 €
VILLEDIEU LA BLOUERE	1810N1					
ST LAURENT DU MOTTAY	1811N1					
YZERNAY	1819N1					
ST CRESPIEN	1817N1	772 281 €		94	94	24 198 €
CHARTRENE	1824N1					
PONTIGNE	1825N1					
MAZE	1829N1	1 496 523 €	104	209	105	52 378 €
AUVERSE	1561N1N2	1 317 634 €	132	163	31	13 616 €
CHAUMONT D ANJOU	1835N1					
JARZE	1882N1					
LA POMMERAYE	1057n2			42	42	
DISTRE	1788N1					
VAUDELNAY	1780N1	510 847 €		102	102	17 369 €
ALLONNES	1772N1					
ST PAUL DU BOIS	1792N1	723 344 €		71	71	17 119 €
MONTILLERS	1776N1	265 841 €		154	154	13 647 €
Totaux						207 360 €

L'entreprise BOISSEAU Hors-site reconnaît les difficultés et les retards ainsi que le préjudice occasionné à Meldomys. Elle demande une minoration des pénalités sans solliciter une exonération totale.

Le protocole ayant autorité de chose jugée, nous avons consulté notre avocat pour connaître la réponse que Meldomys pouvait apporter à la requête présentée par l'entreprise Boisseau.

Notre conseil nous invite à ne pas invoquer la caducité du protocole car cette décision impliquerait non seulement un remboursement des travaux supplémentaires survenus en cours de chantier mais également et surtout un montant plus important des pénalités de retard puisque le retard serait calculé à compter de la date de réception initiale. Enfin, il sera difficile de revenir à la situation antérieure au retrait de l'opération de Mazé puisque cette opération a fait l'objet d'un nouveau marché avec un autre prestataire.

Notre avocat préconise de maintenir l'application de pénalités de retard basées sur les délais de livraison énoncés dans le protocole et considère que la demande de réduction des pénalités de retard constitue un élément de négociation important de nature à porter atteinte aux fondements du protocole.

Toutefois, l'attention du Bureau doit être attirée sur :

- **La spécificité de ce marché**, conclu sous la forme d'un accord-cadre en conception/réalisation, qui regroupe l'ensemble des lots au sein d'une seule entité juridique, à savoir BOISSEAU Hors-Site. Cette configuration entraîne une application des pénalités de retard au seul mandataire, et ce, pour la totalité des lots. Les pénalités, calculées sur la base de 1/3000e du montant TTC du marché global, se révèlent ainsi particulièrement élevées, et dépassent même, dans le cas présent, le montant réel du préjudice subi par Meldomys (principalement la perte de loyers).

À titre de comparaison, dans le cadre d'une opération décomposée en marchés allotis, un retard sur le seul lot Gros œuvre — représentant généralement entre 30 % et 40 % du montant total des travaux — aurait exposé l'entreprise concernée à une pénalité bien inférieure (40% de 207.360 €, soit 82.944 €) pour une durée de retard équivalente.

- **Le caractère innovant** — et encore partiellement maîtrisé — de la démarche, fondée sur une stratégie de commande en masse de logements répartis sur des sites diffus, dans un contexte post-Covid. Cette situation particulière peut expliquer les retards constatés dans la réalisation des ouvrages.

Dans ce contexte, Meldomys pourrait envisager une réduction de 50 % des pénalités, les ramenant ainsi à 103 000 €, une mesure qui apparaîtrait cohérente et proportionnée au regard des circonstances exceptionnelles.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur la minoration des pénalités à 103 000 € pour l'ensemble du marché accord-cadre.

Délibération : : le Bureau du Conseil d'administration, après avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, pour ramener le montant des indemnités à 103.000€ pour l'ensemble du marché accord-cadre.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

➤ AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

◆ MARCHÉS TRAVAUX / SERVICES – CONTRATS / CONVENTIONS

- ✓ SAINT-JEAN-DE-LINIERES (commune déléguée de SAINT LEGER-DE-LINIERES) : Convention de participation financière - Tr. 2034

La Commune de Saint Léger-de-Linières doit céder à Meldomys, un foncier d'environ 2 280 m² rue de la Châtellenie à Saint-Jean-de-Linières au prix de 80 000 € HT en vue de la construction de 10 logements locatifs, à charge pour l'Office d'assurer la viabilisation de la parcelle.

L'opération de construction ne peut atteindre son équilibre financier qu'avec l'octroi d'une subvention d'équilibre de 45 000 € par la Commune.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le projet de convention de participation financière avec la collectivité précitée.

Délibération : : le Bureau du Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de convention de participation financière et autorise le Directeur général à la signer.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Commune de SAINT JEAN-DE-LINIERES (commune déléguée de SAINT LEGER-DE-LINIERES)
Rue de la Châtellenie – Tr 2034

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

MELDOMYS – Office Public de l'Habitat - représenté par Monsieur Benoit RATIER, Directeur général, habilité par délibération en date du Bureau du Conseil d'administration du 21 octobre 2025,

d'une part,

ET

La Commune de SAINT LEGER-DE-LINIERES, représentée par son maire, Franck POQUIN, dûment autorisée par délibération du Conseil municipal en date du.....

d'autre part,

Considérant que la commune de Saint-Léger-de-Linières est propriétaire d'un foncier d'environ 2280 m² rue de la Châtellenie à Saint-Jean-de-Linières.

Considérant que les études préalables effectuées par Meldomys ont identifié la possibilité de réaliser un programme de 10 logements locatifs.

Considérant que l'équilibre financier de ce projet ne pourra être atteint qu'à la double condition d'une acquisition de l'emprise foncière au prix de 80 000 € HT et d'une participation financière d'équilibre de 45 000 € par la Commune,

Les parties ont décidé d'arrêter les conditions de versement de cette subvention suivant les modalités ci-après présentées :

D'un commun accord, les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet

La commune de Saint Léger-de-Linières s'engage à verser à Meldomys une participation de 45 000 € HT.

Article 2 : Modalités du versement

Le versement de la participation sera effectué par un premier versement de 20.000 € au cours du 4^{ème} trimestre 2025 et le solde au dépôt du permis de construire en 2026.

Meldomys demandera par courrier le versement de la participation à la date prévue et informera la Commune de la réception des fonds sous trente jours.

Le versement sera effectué par virement bancaire sur le compte de Meldomys.

Article 3 : Durée

La présente convention prend effet dès sa signature. Elle prendra fin à l'encaissement de la participation.

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements respectifs, par l'une ou l'autre des parties, le présent acte pourra être résilié dans un délai de deux mois suivant envoi en lettre recommandée avec Accusé de Réception valant mise en demeure.

ANGERS, le2025

La Commune de SAINT LEGER-DE-LINIERES
Le Maire,
Monsieur Franck POQUIN

MELDOMYS
Le Directeur général
Monsieur Benoît RATIER

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

➤ AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT

◆ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS

- ✓ THOUARCÉ (commune déléguée de BELLEVIGNE-EN-LAYON) – Ancienne Poste rue Richomme - Conventions de conduite d'opération et de groupement de commandes publiques

La commune a fait l'acquisition de l'ancienne Poste afin de réaliser une opération de démolition-reconstruction permettant de construire un immeuble collectif comprenant :

- Une surface d'environ 500 m² environ de locaux d'activité divisibles, pouvant accueillir une maison médicale le cas échéant.
- Une résidence « seniors » de 20 logements locatifs avec des espaces communs partagés en rez-de-chaussée,
- Un parking public

Pour ce faire, Meldomys a été missionné par la Commune en tant qu'Assistant à Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux de déconstruction, et d'aménagement du parc de stationnement public attendant à la construction et mutualisé, dans le cadre d'une Convention de conduite d'opération.

Meldomys, de son côté, porterait ainsi la construction de l'ensemble du bâtiment regroupant les locaux tertiaires et les 20 logements sur un terrain déconstruit.

Au regard de la configuration du projet confié à deux maîtres d'ouvrages différents, les parties ont convenu de constituer un groupement de commandes afin de retenir les mêmes intervenants et mutualiser les coûts.

La Commune a délibéré en ce sens suivant la délibération du 6 octobre 2025.

Concernant l'affectation des futurs locaux tertiaires, une inconnue demeure quant à leur affectation et conditions de gestion. Un appel à projets auprès des professionnels de santé sera lancé par la Commune en 2026. Aussi, considérant que la Ville ne peut pas s'engager à ce stade sur les conditions de portage des futurs locaux d'activité, il sera nécessaire que la nouvelle municipalité délibère en 2026, sur l'abandon ou la poursuite du projet.

Considérant les délais administratifs inhérents à la sortie de tout projet immobilier, il est opportun que Meldomys puisse lancer les études de conception dès à présent. Aussi en cas d'abandon du projet, il est prévu que la Commune rembourse l'ensemble des frais engagés par le bailleur social.

Vous voudrez bien vous prononcer sur l'engagement du programme et autoriser le Directeur général à signer les deux conventions.

Délibération : : le Bureau du Conseil d'administration donne son accord , à l'unanimité, pour engager la construction de l'immeuble regroupant des locaux tertiaires ainsi que 21 logements et autorise le Directeur général à signer la convention de groupement de commandes ainsi que la convention de conduite d'opération.

CONVENTION DE CONDUITE D'OPERATION

Parking Rue Richomme - Ancienne Poste de Thouarcé
THOUARCÉ (commune déléguée de Bellevigne-en-Layon)

ENTRE :

La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON représentée par son maire, Monsieur Jean-Yves LE BARS, dûment autorisé par délibération du en date du, maître d'ouvrage,

d'une part,

ET

MELDOMYS, Office de l'Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur RATIER Benoît, dûment autorisé par délibération du Bureau du Conseil d'Administration du 21 octobre 2025, conducteur d'opération,

d'autre part,

CONSIDERANT QUE : La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON a acquis le site de l'ancienne Poste sis Rue Richomme / boulevard de la République le XXXX afin de réaliser une opération de démolition-reconstruction pour des locaux d'activités et de l'habitat locatif social.

Ce foncier (parcelles AC421, 420, 69, 347) situé en centre-bourg, permettrait de développer un immeuble collectif comprenant :

- Au rez-de-chaussée, 500 m² environ de locaux d'activité divisibles, pouvant accueillir une maison médicale le cas échéant.
- Aux étages, une résidence « seniors » de 20 logements locatifs avec des espaces communs partagés en rez-de-chaussée.
- Un parking public avec pour partie une poche de stationnement réservée aux futurs locataires

CONSIDERANT QUE : La maîtrise d'ouvrage du projet sera confiée, d'une part, à la commune pour les travaux de démolition et de réalisation du parking et d'une voie d'accès, et d'autre part, à Meldomys pour la construction des logements.

CONSIDERANT QUE : La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON a décidé de solliciter Meldomys comme conducteur d'opération pour réaliser la démolition et l'aménagement d'un parking.

Les parties conviennent d'établir une convention de conduite d'opération suivant les conditions ci-après :

ARTICLE I – OBJET

La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON demande à Meldomys d'assurer au titre de conducteur d'opération les missions énumérées à l'article II en vue de la démolition et de l'aménagement du parking.

Cette mission sera effectuée dans le cadre de l'article 6 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Meldomys assurera à ce titre,

- la démarche de programmation ;

- la coordination des prestations intellectuelles comprenant l'ensemble de l'équipe d'ingénierie (maître d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur SPS, géotechnicien...) ;
- le suivi du respect des procédures législatives et réglementaires (loi MOP, Code des Marchés publics...) ;
- les démarches d'autorisation d'urbanisme ;
- le suivi financier de l'opération.

ARTICLE II – DUREE

La présente convention prend effet dès sa signature, elle prend fin à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement des travaux afférents au parking.

ARTICLE III – MISSIONS DE MELDOMYS

Pour la poursuite de l'objet de la présente convention, Meldomys accomplira toutes les formalités inhérentes à la conduite d'opération, à savoir :

3.1 - phase de définition des ouvrages,

- assistance à la définition du programme et de l'enveloppe financière,

3.2 - réalisation des ouvrages (en phase d'étude),

- Montage de l'opération

- ↳ définition des différents intervenants, de leurs missions et de leurs responsabilités, choix du mode de sélection
- ↳ établissement d'un planning prévisionnel
- ↳ montage financier : étude de faisabilité, définition et ventilation des coûts de construction

- Préparation et suivi du marché de maîtrise d'œuvre (préparation avis de publicité, préparation de la décision de l'autorité compétente)
- Préparation, suivi et règlement des autres marchés d'études et de prestations intellectuelles (préparation mise en concurrence, préparation de la décision de l'autorité compétente...),
- Suivi des études

- ↳ suivi du travail du maître d'œuvre en ce qui concerne l'établissement des documents prévus au marché
- ↳ aux différents stades des études, vérification que le maître d'œuvre prend en temps utiles les contrats nécessaires avec les tiers intéressés aux ouvrages (eau, gaz, électricité...) et qu'il assure la transmission des différentes études au contrôleur technique et au coordonnateur sécurité.
- ↳ établissement du projet de notification au maître d'œuvre des décisions du maître d'ouvrage valant acceptation, rejet ou instructions de modifications des documents d'étude prévus au marché.
- ↳ assistance éventuelle au maître d'ouvrage en vue de la constitution de dossiers de demandes de primes, subventions, prêts...
- ↳ établissement des états d'acompte et de la notification au maître d'œuvre et envoi des états d'acompte au maître d'ouvrage pour paiement.

3.3 - réalisation des ouvrages phase travaux

- Assistance pendant le choix des entrepreneurs

- ↳ transmission au maître d'œuvre de toute directive en vue de l'élaboration des pièces constitutives du DCE, contrôle de l'établissement du DCE dans les délais prévus.
- ↳ préparation de la consultation des entreprises (formalité publicité, composition de la commission, participation aux travaux de la commission d'appel d'offres, préparation des dossiers destinés au contrôle de légalité). Les dépenses engagées pour la consultation sont supportées par la Commune.

- Assistance pour la conduite des travaux et règlement des entreprises

- ↳ notification au maître d'œuvre des décisions du maître d'ouvrage concernant notamment l'arrêt du coût résultant des contrats travaux, la date de commencement des travaux
- ↳ information périodique du maître d'ouvrage de l'état d'avancement des travaux
- ↳ animation des réunions maîtrise d'ouvrage
- ↳ proposition au maître d'ouvrage de la demande du maître d'œuvre de travaux supplémentaires ; après décision du maître d'ouvrage, transmission de celle-ci au maître d'œuvre pour passation des avenants avec l'entrepreneur. Dans tous les cas où des modifications seront demandées par la Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON sans être motivées par des malfaçons ou négligences des entreprises, les dépenses consécutives seront à la charge de la Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON et payées par celle-ci, en sus des sommes découlant de la présente convention.
- ↳ transmission au maître d'ouvrage des décomptes des prestations après vérification du maître d'œuvre.
- ↳ vérification du respect des délais réglementaires pour le règlement des acomptes mensuels et du solde des entrepreneurs.
- ↳ assistance au maître d'ouvrage pour les opérations préalables à la réception (vérification de la constitution du DCE par le maître d'œuvre, assistance pour le règlement des litiges avec les entrepreneurs).

- Suivi et règlement du marché de maîtrise d'œuvre et des autres marchés de prestations intellectuelles pendant la phase travaux.

- ↳ vérification du décompte final, établissement du décompte général et transmission au maître d'ouvrage pour signature, préparation de la notification au prestataire.
- ↳ assistance pendant la période de garantie de parfait achèvement. Un quitus sera délivré par la Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON à Meldomys après la réception de l'ouvrage.

ARTICLE IV – REMUNERATION DE L'OFFICE

Pour l'exécution des missions définies à l'article II de la présente convention, Meldomys percevra une rémunération forfaitaire de 7 500 € HT. Cette rémunération sera augmentée du taux de T.V.A. en vigueur.

La rémunération sera versée à l'achèvement des travaux de démolition.

ARTICLE V – CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit à la demande de l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des obligations de chacune, ceci après mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois.

D'autre part, la convention sera résiliée et quelle qu'en soit la cause si :

- le projet, objet de la présente convention, n'aboutit pas,
- si le chantier est arrêté, alors que les travaux ont déjà commencé

Il serait alors dû à Meldomys tout ou partie de sa rémunération suivant les missions exécutées, comme indiqué à l'article IV.

Fait à ANGERS, le.....

Le Maître d'Ouvrage,
La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON
Monsieur Jean-Yves LE BARS

Le Conducteur d'Opération,
Le Directeur général de Meldomys
Monsieur RATIER Benoît

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES

Parking Rue Richomme – Ancienne Poste de Thouarcé
THOUARCÉ (commune déléguée de Bellevigne-en-Layon)

Entre la Commune de THOUARCÉ (commune déléguée de BELLEVIGNE-EN-LAYON) représentée par son maire, Monsieur Jean-Yves LE BARS, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du

Et

MELDOMYS, Office public de l'Habitat, représenté par son Directeur général, Monsieur RATIER Benoît, dûment autorisé par délibération du 21 octobre 2025.

CONSIDERANT QUE : La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON a acquis le site de l'ancienne Poste sis Rue Richomme / boulevard de la République le XXXX afin de réaliser une opération de démolition-reconstruction pour des locaux d'activités et de l'habitat locatif social.

Ce foncier (parcelles AC421, 420, 69, 347) bien situé en centre-bourg, permettrait de développer un immeuble collectif comprenant :

- Au rez-de-chaussée, 500 m² environ de locaux d'activité divisibles, pouvant accueillir une maison médicale le cas échéant.
- Aux étages, une résidence « seniors » de 20 logements locatifs avec des espaces communs partagés en rez-de-chaussée.
- Un parking public avec pour partie une poche de stationnement réservée aux futurs locataires

CONSIDERANT QUE : la maîtrise d'ouvrage du projet sera confiée d'une part à la commune pour les travaux de démolition et de réalisation du parking et d'une voie d'accès, et d'autre part à Meldomys pour la construction des logements.

CONSIDERANT la similitude des besoins en construction des perspectives d'économie financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, il apparaît souhaitable de constituer un groupement de commande publique entre les parties pour la consultation et la passation des marchés publics de l'opération de l'ancienne poste de Thouarcé. L'opération de construction de l'immeuble serait confiée à Meldomys. La Commune resterait maître d'ouvrage des travaux de démolition des anciens bâtiments, et de la réalisation d'un parking et de sa voie d'accès.

Article 1^{er} – Objet

La Commune de Bellevigne-en-Layon et l'Office Public de l'Habitat conviennent de se grouper, conformément aux articles L 2113-6 et L 2113 7 du code de la commande publique, afin de choisir l'ensemble des intervenants pour réaliser un parking. La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON étant maître d'ouvrage de l'aménagement de ce parking. Meldomys assurant la maîtrise d'ouvrage du reste du projet.

Article 2 - Coordonnateur

➤ Désignation

D'un commun accord, l'Office Public de l'Habitat représenté par son directeur général, est désigné coordonnateur du groupement.

➤ Missions

Dans le respect de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret d'application du 25 mars 2016 Publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

① **Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation** des marchés de l'équipe maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPC, du bureau de contrôle et des entreprises.

② **Définir et recenser les besoins dans les conditions suivantes :**

Chaque membre définit de manière sincère l'enveloppe financière globale maximale qu'il entend affecter à l'opération.

Le financement des travaux sera assuré respectivement sous l'entière responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

③ **Gestion de la procédure de passation des Marchés publics**

- élaboration des cahiers des charges et autres pièces des marchés
- transmission au maître d'œuvre de toute directive en vue de l'élaboration du DCE, contrôle de l'établissement du DCE dans les délais prévus
- préparation de la consultation (définition des critères, choix de la procédure de passation pour chaque marché).
- envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication, envoi des dossiers aux candidats, réception des offres...)
- information des candidats du résultat de la mise en concurrence
- « Les marchés pour lesquels le groupement de commande a été constitué sont attribués par une commission ad hoc constituée comme suit : Directeur général + 2 administrateurs de Meldomys / un représentant de la commune. Ces membres ont voix délibérative ».
- Le coordonnateur procède à la notification des marchés

Article 3 – Membres du groupement

➤ Le groupement est composé de 2 membres :

- Meldomys ;
- Commune de Bellevigne-en-Layon.

Chaque membre procède à la signature de ses propres marchés avec les entreprises titulaires.

Article 4 – Procédure

Le coordonnateur réalisera la procédure sous forme de marchés publics en procédure adaptée conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Article 5 – Avenants

Lorsque les membres du groupement sont concernés par leur contenu, le coordonnateur assure sans accord express du conseil municipal de la Commune de Bellevigne-en-Layon, la gestion des avenants n'ayant pas pour effet d'augmenter la masse initiale des prestations prévues au marché initial. Il en informe la commune avant toute décision définitive.

Le coordonnateur les signe pour le compte des autres membres signataires dans le respect des règles en vigueur sur les formalités préalables.

Les avenants augmentant la masse initiale des prestations prévues au marché initial seront signés par le coordonnateur après avoir obtenu l'autorisation expresse de la commune et après avoir mis en application les règles en vigueur sur les formalités préalables.

Article 6 – Dispositions financières

Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et aux frais éventuels de fonctionnement sont facturés, d'un commun accord, dans le cadre de la convention de conduite d'opération.

Article 7 : Responsabilité du coordonnateur

Le coordonnateur est responsable des activités qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité.

Article 8 : Capacité à ester en justice

Le coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur dès sa signature et jusqu'à la date d'établissement du décompte définitif du dernier marché.

Article 10 : Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit à la demande de l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des obligations de chacune, ceci après mise en demeure restée sans effet dans le délai d'un mois.

Article 11 : Contentieux

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nantes.

Fait à Angers, le.....

(un exemplaire sera transmis pour visa aux services de la préfecture)

MELDOMYS
Le Directeur général
Benoît RATIER

La Commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON
Le Maire
Jean-Yves LE BARS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

➤ **AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT**

◆ **PROGRAMMATION (NEUF)**

✓ **Remise de tableaux des programmations 2025 à 2028.**

En fin de séance, le Directeur général remet aux membres du Bureau, sous forme de tableaux, la programmation des opérations (ordres de services) de constructions neuves sur les années 2025, 2026, 2027 et 2028.

Le Président souhaite que, lors de la prochaine séance en novembre prochain, soit portée à la connaissance des membres du Bureau les ventes de logements HLM par EPCI réalisées au cours des trois dernières années. Cette présentation devra être mise en perspective avec les ordres de service délivrés par EPCI sur la même période, ainsi qu'avec les ordres de service prévisionnels pour la période triennale 2026-2028.

2025											
Nom_Commune	Commune_Historique	Nom	Modification		Autres lots bâtis	Total lotatifs sociaux	Total Services en territoires	Locaux d'activités et divers (Libre)	DONT LOGEMENT EN VEFA	Objet du programme	EPCI
LOGEMENTS LOCATIFS											
Neuf - Réhabilitation - Direction Maîtrise d'Ouvrage											
ST LEGER DE LINIERES	ST LEGER DES BOIS	1940N1 - Lotissement du Toulonnet - Rue du Patis				15				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
BECON LES GRANITS		1919 - Lotissement de la Brisâtre - avenue des Brûnets				10				Locatif LLS	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
LES GARENNES SUR LOIRE	JUIGNE SUR LOIRE	2007N1 - ZAC Naubert Vefa Alliance				4			4	Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	1941 - La Noue - rue du Cdt Georges CHINIARD				19				Locatif LLS	7-CC BAUGEOIS VALLEE
OMBREE D'ANJOU	COMBREE	1900 - Lotissement Le Champ de Bel Air - Ilots A & B				7				Locatif LLS	8-CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
SOULAIRE ET BOURG		1869 - Les Roses : Logements				17				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
BEAUPREAU EN MAUGES	JALLAIS	1790 - Avenue Chaperonnière : Construction				8				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
SEICHES SUR LE LOIR		1931 - Lotissement du Parc - Ilôt A B C				17				Locatif LLS	2-CC ANJOU LOIR SARTHE
		1899 - Rue Longchamp : Construction				6				Locatif LLS	2-CC ANJOU LOIR SARTHE
TERRANJOU	MARTIGNE BRIAND	1895 - Rue de la Commanderie - Construction				5				Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
LONGUE JUMELLES		1943 - Place Monplaisir (AA) + (CN)				6				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	1988 - Ilot Centre Ville - Avenue de Paris : Logements				41				Locatif LLS	7-CC BAUGEOIS VALLEE
LONGUE JUMELLES		1933N1N2 1934 - Rue Voltaire				2				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
LONGUE JUMELLES		1933N1N2 1934 - Rue Voltaire				13				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	1813 - Zac de la Gare - ilot D : Logements				16				Locatif LLS	8-CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
CHEMILLE EN ANJOU	LA SALLE DE VIHIERES	1914 - Lotissement La Colline				3				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
ST PHILBERT DU PEUPLE		1878N1 et N2 - Rue d'Anjou				6				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE MELAY	1946N1 - Théâtre Foirail - Rue de l'entracte : BAT A				30				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	1987 - Ilot Centre Ville - Avenue de Paris : Logements				8				Locatif LLS	7-CC BAUGEOIS VALLEE
MAUGES SUR LOIRE	LA POMMERAYE	1927N1 - Zac des Claveries - Ilot A et B				25				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
TERRANJOU	MARTIGNE BRIAND	1887 - Rue de la Paix : Logements				3				Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
VAL D'ERDRE AUCENXE	VILLEMOISAN	2027 - Les Ecomières lot 2 - VEFA Demeurance				2			2	Locatif LLS	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
MONTREVAULT SUR EVRE	ST PIERRE MONTMART	1741 - Les Glycines (Le Val des Prés) : Construction	Avancé 2026 -> 2025			35				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
ST PAUL DU BOIS		0521N2 - 4 allée des noisetiers : Déconst/Reconstruction (Lgt sinis)	Avancé 2026 -> 2025			1				Locatif LLS (Sinistré)	4-CA DU CHOLETAIS
Sous-total						299	0	0	6		
acquisition amélioration - Direction Patrimoine											
BELLEVEIGNE EN LAYON	CHAMP SUR LAYON	1609 - Rue des Charmes Rue des Sorbiers : AA				10				Acquisition avec trx	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	1995 - 23 Place Aristide Briand (ancienne agence)				4				Acquisition avec trx	8-CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
DOUE EN ANJOU	MEIGNE SOUS DOUE	2011 - 4 logements - Ancien Presbytère	Report -> OS 2026	-4						Acquisition avec trx	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
DOUE EN ANJOU	LES VERCHERS S/LAYON	2010 - 2 logements AA - Ancienne Ecole	Report -> OS 2026	-2						Acquisition avec trx	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
Sous-total						14	0	0	0		
TOTAL											
						0	313	0	0	6	
ALLONNES											
ALLONNES	ALLONNES	138 Rue Albert Pottier- opération ALTER Commerces VEFA	Report -> OS 2026	-1						Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
BAUGE EN ANJOU	FOUGERE	1893 - Rue Richard sans peur : Construction	Suspendu -> Abandon	-10						Locatif LLS	7-CC BAUGEOIS VALLEE
VERNANTES		1984 - ZAC de la Dustrie : Logements inclusifs	Report -> OS 2026	-8						Locatif LLS (Inclusif)	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
LES HAUTS D'ANJOU	CHATEAUNEUF S/SARTHE	1863 - Rue du Câble : Construction	Report -> OS 2027	-26						Locatif LLS	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
SEVREMOINE	LE LONGERON	1803 - Le Clair Logis : Construction	Report -> OS 2026	-26						Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
MONTREVAULT SUR EVRE	ST PIERRE MONTMART	1891 - La Fontaine 2 : Logements	Suspendu -> Abandon	-4						Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
CLERE SUR LAYON		1980N1 - Allée Henri Marolleau	Report -> OS 2026	-8						Locatif LLS	4-CA DU CHOLETAIS
OMBREE D'ANJOU	POUANCE	1766N1 - Ilot de la Porte Angevine : Logements collectifs	Report -> OS 2026	-8						Locatif LLS	8-CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
CHAMPTOCE SUR LOIRE		1959 - Lotissement Moulin de la Grande Vigne - rue le Mile	Report -> OS 2026	-12						Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
TOTAL											
						0	313	0	0	6	
LOCAUX D'ACTIVITE / STRUCTURES											
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE MELAY	1990 - 10 rue de la Gare - Résidence des jeunes					39			Structure hbgt CN	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	0617 - Zac de la Gare - ilot D : Agence			1					Agence	8-CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
SOULAIRE ET BOURG		1870 - Les Roses : Local d'activités			1			1		Locaux hors Msanté	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
LONGUE JUMELLES		1933N1N2 1934N1 - Rue Voltaire			1			1		Locaux hors Msanté	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
ALLONNES		1903 1904 - Ilôt du vieux Bourg - Albert Pottier	Report -> OS 2026	-2	2			2		Locaux hors Msanté	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
VERNANTES		1985 - ZAC de la Dustrie : Locaux commun LCR	Report -> OS 2026	-1	1					Locaux hors Msanté	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
SEICHES SUR LE LOIR	SEICHES SUR LE LOIR	2013 - 42 Rue Nationale - Beguinage	Report -> OS 2026	-19						Structure hbgt CN	2-CC ANJOU LOIR SARTHE
TOTAL						6	0	39	4	0	
DECONSTRUCTION											
MAULEVRIER		1935 - Bd Edouard Colbert : Déconstruction			1					Décons. hors LLS MLH	4-CA DU CHOLETAIS
CHEMILLE EN ANJOU	CHANZEAUX	1969 - Rue du soleil levant : Démolition	Suspendu	-1						Décons. hors LLS MLH	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
GENNES VAL DE LOIRE	ST MARTIN DE LA PLACE	1992N1 N2 - Ancien Hôtel - Rue de la Mairie	Report -> OS 2026	-1						Décons. hors LLS MLH	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
TOTAL						1	0	0	0	0	
AMENAGEMENT											
LES HAUTS D'ANJOU	CHATEAUNEUF S/SARTHE	5204 - La Cigale : Aménagement								Aménagement	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
CHEMILLE EN ANJOU	CHANZEAUX	1969 - Rue du soleil levant : Aménagement	Suspendu							Aménagement	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
ST BARTHELEMY D'ANJOU		2001 5216 - 2 rue Chantederc - terrain BOUYGUES	Report -> OS 2026							Aménagement	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
ERDRE EN ANJOU	LA POUZE	1462 5211 - Ste Emerance : Aménagement et lots libres	Report -> OS 2026							Aménagement	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
LONGUE JUMELLES		9114N1 - AMO - Rue du Doc tardif Ancien Hôpital	Suspendu							AMO - Aménagement	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
TOTAL											
						BCA 01/25	Evolution	31/12/2025			
Logements locatifs						392	-93	299			
Acquisition Amélioration						20	-6	14			
Structures d'hébergement						58	-19	39			
TOTAL						470	-118	352			

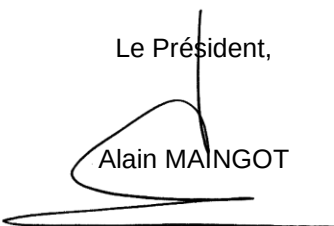
2027										
Nom_Commune	Commune_Historique	Nom		Autres lots bâtis	Total locatifs sociaux	Total Services en territoires	Locaux d'activités et divers (Libre)	DONT LOGEMENT EN VEFA	Objet du programme	EPCI
LOGEMENTS LOCATIFS										
BELLEVIGNE EN LAYON	RABLAY SUR LAYON	1960 - Lotissement Camille CLAUDEL			2				Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
BELLEVIGNE EN LAYON	FAVERAYE MACHELLES	1964 - Lotissement des Butes / Rue du Moulin			3				Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
CHAZE SUR ARGOS		1997 - Lotissement La Boivinière			3				Locatif LLS	8-CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE MELAY	1946N2 - Théâtre Foirail - Rue de l'entracte : BAT B			47				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
CHEMILLE EN ANJOU	ST LEZIN	1912 - Rue de la Bergerie			5				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
LOIRE AUTHION	LA DAGUENIERE	1948N1 - Rue du Stade1			12				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
LONGUENEE EN ANJOU	PRUILLE	2000 - Lotissement Beausoleil			7				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
MONTREUIL BELLAY		1926 - Boulevard de l'Ardiller - VEFA			11			11	Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
MONTREVAULT SUR EVRE	ST PIERRE MONTLIMART	2016N1 5215N1 - Ilot BESSON : Logements - (P)			11				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
SEICHES SUR LE LOIR		2057N1 Rue des Grands Champs			3				Locatif LLS	2-CC ANJOU LOIR SARTHE
SEVREMOINE	ST CRESPIN SUR MOINE	1981N1 - Impasse Abbé Forestier			4				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
ST BARTHELEMY D ANJOU		2001 5216 - 2 rue Chanteclerc - terrain BOUYGUES			42				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
STE GEMMES SUR LOIRE		2035N1 19 route des Ponts de Cé - Maison Khera			4				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
LES HAUTS D ANJOU	CHATEAUNEUF S/SARTHE	1863 - Rue du Câble : Construction	Report de 2025		27				Locatif LLS	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
ANGERS		1916 - 91 Rue de la Chalouère	Report de 2026		25				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
FONTEVRAUD L ABBAYE		1862 - Le Clos des Perdielles	Report de 2026		12				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
GENNES VAL DE LOIRE	ST MARTIN DE LA PLACE	1855N1 - Cité du Clos Marçais	Report de 2026		15				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
LES GARENNES SUR LOIRE	JUIGNE SUR LOIRE	1957N1 - Impasse des Cordiers	Report de 2026		19				Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
MONTREVAULT SUR EVRE	MONTREVAULT	1898 - 3.10.12.19.20 Rue des Chênes	Report de 2026		16				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
TOTAL				0	268	0	0	11		
LOCAUX D'ACTIVITE / STRUCTURES										
LES PONTS DE CE		2029N1 Habitat inclusif L'Arche de la Clairière				37	2		Structure hbgt CN	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
SEICHES SUR LE LOIR		2058n1 Rue des Grands champs					1		Locaux avec Msanté	2-CC ANJOU LOIR SARTHE
MONTREVAULT SUR EVRE	ST PIERRE MONTLIMART	2016 5215 - Ilot BESSON (Médiathèque + logement)					1		Locaux hors Msanté	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
TOTAL				0	0	37	4	0		
DECONSTRUCTION										
OMBREE D ANJOU	POUANCE	2018 - Rue des Cèdres POUANCE			16				Déconstruction LLS MLH	8-CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
STE GEMMES SUR LOIRE		19 route des Ponts de Cé - Maison Khera		1					Décons. hors LLS MLH	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
MONTREUIL BELLAY		1989N1 - Quartier la Herse : Déconstruction - Ilot A - Tr. 1 (IND)			20				Déconstruction LLS MLH	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
DOUE EN ANJOU	LES VERCHERS S/LAYON	2033n1 10 Route de Doué - Fond vert		1					Décons. hors LLS MLH	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
TOTAL				2	36	0	0	0		
AMENAGEMENT										
LONGUE JUMELLES		9114N1 - AMO Déconst. - Rue du Doc tardif Ancien Hôpital							AMO - Aménagement	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
BECON LES GRANITS		2003 Lotissement - Imp. Puit Moreau							Aménagement	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
BELLEVIGNE EN LAYON	FAYE D ANJOU	AMO - 1965N1 - Rue du 8 Mai 1945 - Terrain de foot							AMO - Aménagement	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE MELAY	1946N2 - Théâtre Foirail - Rue de l'entracte : BAT B							Aménagement	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
LONGUE JUMELLES		9114N1 - AMO Aménagement - Rue du Doc tardif Ancien Hôpital							AMO - Aménagement	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
					BCA	Evolution	31/12/2027			
					Logements locatifs	268				
					Acquisition Amélioration	0				
					Structures d'hébergement	37				
					TOTAL	305				

2028									
Nom_Commune	Commune_Historique	Nom	Autres lots bâtis	Total locatifs sociaux	Total Services en territoires	Locaux d'activités et divers (Libre)	DONT LOGEMENT EN VEFA	Objet du programme	EPCI
LOGEMENTS LOCATIFS									
ALLONNES		1977N1 - Rue des Andes : logements		24				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	1996n1_Rue des Mauges		11				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
BECON LES GRANITS		2003N1 - Lotissement - Imp. Puit Moreau : Logements		4				Locatif LLS	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
BELLEVIGNE LES CHATEAUX	BREZE	1954N1 - Rue des Varennes		3				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
DOUE EN ANJOU	LES VERCHERS SUR LAYON	2033n1 10 Route de Doué - Fond vert		9				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
ERDRE EN ANJOU	LA POUZE	1462 5211 - Ste Emerance : Construction		6				Locatif LLS	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
GENNES VAL DE LOIRE	ST MARTIN DE LA PLACE	1992N1 N2 - Ancien Hôtel - Rue de la Mairie		8				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
LA MENITRE		2017N1 - Rue du Pignon Blanc		30				Locatif LLS	7-CC BAUGEOIS VALLEE
LES GARENNES SUR LOIRE	JUIGNE SUR LOIRE	2046N1 ZAC NAUBERT parcelles 67 68 69 70 71		9				Locatif LLS	3-CC LOIRE LAYON AUBANCE
LES HAUTS D ANJOU	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1875 - La Cigale : Logements		14				Locatif LLS	9-CC VALLEES DU HAUT ANJOU
LES PONTS DE CE		2032N1 ZAC LES HAUTS DE LOIRE Ilot 13 (F)		21				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
LONGUE JUMELLES	LONGUE JUMELLES	2039N1 9114N1 Rue du Docteur Tardif Ancien Hôpital		33				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
LONGUE JUMELLES	LONGUE	2045N1 Résidence Les Charmilles - Extension logements		6				Structure hbgt CN	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
MAULEVRIER		1935N1 - Bd Edouard Colbert : Construction (P)		51				Locatif LLS	4-CA DU CHOLETAIS
MONTREUIL BELLAY		1923N1 - MERON - Rue de l'école - Réhab		2				Acquisition avec trx	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
MONTREUIL BELLAY		1989N1 - Quartierla Herse ilot A - Tr 1		33				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
MONTREVAULT SUR EVRE	LE PUISET DORE	1955N1 - 21 rue du Commerce		8				Locatif LLS	2-CC ANJOU LOIR SARTHE
OREE D ANJOU	LIRE	2047N1 Rue Joachim du Bellay (aire de jeux en résidence séniors)		12				Locatif LLS	5-CA MAUGES COMMUNAUTE
ST LEGER DE LINIERES	ST JEAN DE LINIERES	2034N1 Allée de la Châtellenie		10				Locatif LLS	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
TIERCE		2052n1 Ilot Super U - rue de Touraine ILOT B		17				Locatif LLS	2-CC ANJOU LOIR SARTHE
VIVY		2036N1 ZAC de la POITEVINIERE ILOT B		12				Locatif LLS	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
			TOTAL	0	323	0	0		
LOCAUX D'ACTIVITE / STRUCTURES									
LONGUE JUMELLES	LONGUE	2045N1 Résidence Les Charmilles - Extension logements				1		Locaux hors Msanté	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
LES PONTS DE CE		2053n1 ZAC LES HAUTS DE LOIRE Ilot 13				1		Locaux hors Msanté	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
			TOTAL	0	0	0	2	0	
AMENAGEMENT									
DOUE EN ANJOU	LES VERCHERS SUR LAYON	10 Route de Doué - Fond vert						Aménagement	6-CA SAUMUR VAL DE LOIRE
ST LEGER DE LINIERES	ST JEAN DE LINIERES	2034N1 Allée de la Châtellenie						Aménagement	1-CU D'ANGERS LOIRE METROPOLE
					BCA	Evolution	31/12/2028		
Logements locatifs					323				
Acquisition Amélioration					0				
Structures d'hébergement					0				
TOTAL					323				

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 9 h 30.

Le Président,

Alain MAINGOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.